



CONSEIL INTERCOMMUNAL

Au Conseil intercommunal  
de l'Association de communes  
Police Région Morges

Morges, le 28 avril 2022/sbz

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes convoqués en séance du Conseil intercommunal le

**mardi 24 mai 2022, à 20h00,  
au Centre culturel et sportif du Vieux-Moulin,  
Salle des spectacles du Vieux-Moulin (entrée côté Nord/Jura),  
avenue de Taillecou 2, 1162 Saint-Prex.**

Ordre du jour :

1. Allocution de Madame Nuria Gorrite, Présidente du Conseil d'Etat.
2. Appel.
3. Approbation de l'ordre du jour.
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 mars 2022.
5. Élection du Président.
6. Élection du Vice-président.
7. Élection des scrutateurs et scrutateurs suppléants.
8. Définir le lieu des prochaines séances, selon l'élection du nouveau Président.
9. Communication(s) du Bureau.
10. Communication(s) du Comité de direction.
11. Rapport(s) de(s) commission(s)
  - N° 08/11.2021 – Modification des statuts et annexes de l'Association de communes Police Région Morges ;
  - N° 01/03.2022 - Rapport de gestion 2021 ;
  - N° 02/03.2022 - Comptes de l'exercice 2021 ;
  - N° 03/03 2022 – Demande d'un crédit de CHF 295'800.00 comme participation au capital afin de devenir copropriétaire de la Société Swiss Training Academy SA (STA).

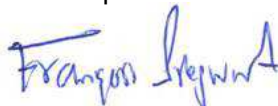
Page : 1/2

12. Réponse du Comité de direction à l'interpellation de Madame Christine Mayor : « Violences domestiques sur des personnes sans statut en Suisse : qu'en est-il à Police Région Morges ? ».
13. Réponse du Comité de direction à l'interpellation de Monsieur Hamza Palma : « Gouvernance et transparence, où en est la Police Région Morges ? ».
14. Réponse(s) du Comité de direction aux questions en suspens.
15. Question(s), vœux et divers.

À la suite de la séance, la Commune de Saint-Prex offrira le verre de l'amitié à tous les délégués du Conseil intercommunal.

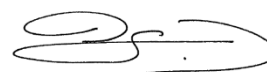
Dans l'attente de vous accueillir à Saint-Prex, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de notre parfaite considération.

le président



François Siegwart

le secrétaire



Steve Bruchez

Pour information :

Les différents rapports (point 11 de l'ordre du jour) vous parviendront dès que possible.

Pour rappel :

Le délégué suppléant, qui remplace un membre excusé, doit impérativement s'annoncer, avant le début de la séance, auprès du Président ou du secrétaire, et communiquer le nom du délégué remplacé.